

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 18/12/18	Dossier complet le : 18/12/18	N° d'enregistrement : F01118P0296

### 1. Intitulé du projet

Ilot Dupont dans la ZAC du Bac d'Asnières à Clichy : construction de logements et de commerces

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **COGEDIM PARIS METROPOLE et SCCV CLICHY ILOT DUPONT**

Nom, prénom et qualité de la personne **Madame LHOMOND Alice, Directrice de Programmes**

habilitée à représenter la personne morale **Monsieur DE LA VARENDE Vincent, Directeur d'Agence**

RCS / SIRET **3 1 9 2 9 3 9 1 6 0 0 0 4 9** Forme juridique **SNC et SCCV**

en cours de création pour la SCCV

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique n°39	Projet de construction donnant lieu à un permis de construire Surface de plancher créée : 25 418 m <sup>2</sup> Superficie du terrain : 6 722 m <sup>2</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction de 12 bâtiments répartis en 2 lots pour un total d'environ 25 418 m<sup>2</sup> de surface de plancher, à destination de logements (24 921 m<sup>2</sup> soit environ 315 logements), de commerces (408 m<sup>2</sup>) et d'activités (89 m<sup>2</sup>). Les bâtiments seront en R+7 et R+10. Le projet prévoit la création d'environ 256 places de stationnement sur rez de chaussée et deux niveaux de sous-sol. Le deuxième niveau de sous-sol étant partiel (26 places).

Le projet n'implique pas de travaux de démolition, le terrain est actuellement une friche. Il était utilisé pour le stockage de voitures lié à l'ancienne fourrière qui occupait ce site.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans la ZAC du Bac d'Asnières dont les objectifs sont :

- de désenclaver le quartier,
- de créer un développement urbain grâce à des opérations mixtes,
- le renouvellement global du quartier,
- de créer une qualité de vie urbaine au quartier.

Le projet participe à la réalisation de ZAC et aux objectifs associés, par le développement de logements et de commerces dans ce secteur.

Le projet participe également à la densification de ce secteur conformément aux objectifs du SDRIF approuvé en 2013.

Voir annexe 7.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Pour la réalisation du projet, les travaux consisteront en :

- l'excavation des terres nécessaires à la création des sous sols. Les terres issues de l'excavation seront évacuées en filières adaptées. Le volume total des terres à évacuer est estimé à environ 19 200m<sup>3</sup>, (dont environ 400m<sup>3</sup> envoyés en ISDD et environ 7 100 m<sup>3</sup> envoyés en ISDND),
- la construction des 12 bâtiments,
- la réalisation des aménagements paysagers (plantations d'arbres, espaces végétalisés,...) et des cheminements piétons internes au site.

La durée prévisionnelle des travaux est d'environ 32 mois. Le projet se décompose en deux lots (voir annexe 4), avec des travaux réalisés simultanément.

Une charte chantier vert est imposée par CITALLIOS à l'ensemble des promoteurs et leurs intervenants dans les chantiers afin de limiter les impacts et les nuisances pendant la phase chantier en participant à l'amélioration de la protection de l'environnement sur le chantier et au respect du cadre de vie. Les enjeux de cette charte sont définis en 3 axes :

- environnementaux (impacts sur l'environnement de l'activité de construction, gestion des déchets, protection de la qualité des sols et ressources en eau...),
- l'intégration urbaine (pollutions auditives et visuelles),
- la gestion des risques.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site sera occupé par 12 bâtiments pour une surface de plancher totale de 25 418 m<sup>2</sup> à destination de logements pour 24 921 m<sup>2</sup> soit environ 315 logements du T2 au T5, de commerces pour 408m<sup>2</sup> et d'activités pour 89m<sup>2</sup>. Les accès piétons seront propres à chaque bâtiment. Les bâtiments auront une hauteur de R+7 et R+10.

Deux niveaux de sous sols et des pôles de stationnement en rez-de-chaussée accueilleront environ 256 places de stationnement. Le second niveau de sous ne sera que partiel, il accueillera 26 places, le premier niveau 195 places et le rez-de-chaussée 35 places. Les accès au rez-de-chaussée se feront par la voie nouvelle côté est tout comme l'accès au sous sol du lot 1. L'accès au sous sol du lot 2 se fera sur la rue Paul Dupont.

Des locaux pour les ordures ménagères sont prévus dans chaque bâtiment pour permettre le tri et le stockage des déchets. Le verre devra être évacué par l'intermédiaire des bornes d'apport volontaire.

Le projet vise les certifications NF Habitat HQE, Bâtiment Durable Francilien, et la réalisation de bâtiments à faible empreinte carbone, ainsi que le Label Effinergie +. Le projet vise également qu'une part des besoins liés à la production d'eau chaude sanitaire et ou chauffage soit assurée par des énergies renouvelables et l'intégration de matériaux faiblement carbonés en partenariat avec Combo Solutions.

Ces démarches inscrivent le projet dans une démarche durable, respectant l'environnement notamment par la maîtrise des consommations et l'utilisation de matériaux à faible empreinte carbone.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'un permis de construire. Le projet fera l'objet d'une demande de rubrique complémentaire sur le débit d'exhaure par rapport au dossier de déclaration Loi sur l'Eau déposé à l'échelle de la ZAC.

La ZAC du Bac d'Asnières a fait l'objet d'un dossier Loi sur l'Eau au titre de la déclaration en avril 2012 et mis à jour en mai 2013.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain :	6 722 m <sup>2</sup>
Surface de plancher créée totale (dont logements, dont commerces, dont activités)	25 418 m <sup>2</sup> (24 921 m <sup>2</sup> , 408m <sup>2</sup> , 89m <sup>2</sup> )
Nombre de logements :	315
Places de stationnement automobile (dont ouvertes au public)	256 (0)
Hauteur maximale :	32 mètres
Nombre de niveau de sous-sol :	2

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Angles des rues Gustave Eiffel (8), et  
Paul Dupont (1-5)  
92 110 CLICHY LA GARENNE

Parcelle cadastrale en partie  
concernée 0B69

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 2° 29' 43" 1 Lat. 48° 00' 44" 0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),  
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche se situe à environ 3,2km du site de l'Ilot Dupont, il s'agit du Bois de Boulogne ZNIEFF de type II. Voir annexe 8.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville est concernée par le PPBE de Clichy La Garenne approuvé le 13/11/2013. Le site Ilot Dupont est situé en dehors des zones où les indicateurs Lden et Ln dépassent les valeurs limites. Voir annexe 9
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas : - un monument historique et ne se situe pas dans le périmètre de protection des 500 mètres associé, - dans un site patrimonial remarquable (ZPPAUP, AVAP), - un bien inscrit au patrimoine mondial et ne se situe pas dans la zone tampon. Voir annexe 10
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est concerné par la classe 3 des enveloppes d'alertes identifiées par la DRIEE, qui correspond à une zone potentiellement humide. Le recensement en classe 3 est lié à la présence de la Seine et correspond à sa zone tampon de part et d'autre de la Seine. Le site est en milieu urbanisé, avec des espaces goudronnés et de circulations automobile sans végétation. Voir annexe 11.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Ville de Clichy est couverte par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Seine dans les Hauts de Seine approuvé le 9 janvier 2004. Le site de l'îlot Dupont est situé en zone C du zonage réglementaire (zone urbaine dense orange). Voir annexe 12.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est inscrit dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS). Plusieurs diagnostics environnementaux ont été menés sur le site du projet (BS Consultants début 2018 et Letourneur Conseil en septembre 2018) et ont mis en évidence la présence de polluants. 8 sondages ont été réalisés par BS Consultants et 10 par Letourneur Conseil. Sur les 19 200m3 de terres à évacuer, il est estimé qu'environ 7 500m3 devront être évacués en filières adaptées. Voir annexe 13.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est dans la zone de répartition des eaux correspondant à l'Albien Néocomien, dont la nappe est profonde. Voir annexe 14.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas dans un site inscrit. Le plus proche se trouve à environ 600m du site, de l'autre côté de la Seine. Il s'agit de l'ensemble formé par le Parc de l'Île Robinson et le Cimetière des Chiens. Voir annexe 15.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 5 km, il s'agit de la pointe aval de l'Île Saint Denis répertoriée au titre de la Directive Oiseaux. Au regard de la distance le projet n'aura pas d'impact sur ce site. Voir annexe 6.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se trouve à environ 1,7km du site de l'îlot Dupont, il s'agit du Parc du Château de Bécon à Courbevoie. Le projet de l'îlot Dupont n'aura pas d'impact sur ce site en raison de la distance qui sépare les deux sites dans un secteur urbain. Voir annexe 15.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude géotechnique G2 AVP, et une étude des Niveaux des Plus Hautes Eaux menées en 2018 montrent par des mesures piézométriques que le niveau d'eau varie entre 23,34 et 24,99 m NGF. Un dispositif de rabattement de nappe provisoire pendant la phase chantier sera nécessaire (uniquement en période de hautes eaux de la nappe pour le lot 1 et en période de hautes eaux et en période d'étiage pour le lot 2).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la zone C du PPRI de la Seine, il devra prévoir un cuvelage étanche du fond du sous sol jusqu'à la cote casier diminuée de 2,5 m, soit inondable à partir de 27,55 NGF jusqu'à 30,05NGF.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux excédentaires seront liés à l'excavation du sol nécessaire à la réalisation des sous-sols. Le volume des terres à évacuer est estimé à environ 19 200m3. Les terres seront triées et évacuées en filières adaptées (ISDI, ISDD, ISDND).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas concerné par la carte des composantes du SRCE, il est recensé en « tissu urbain » d'après l'occupation du sol. Dans la carte des objectifs le terrain du projet se situe à la limite des corridors alluviaux multitrames en contexte urbain, dessinés de part et d'autre de la Seine tenant lieu de zone tampon tout le long de son parcours. Cependant, le site est en zone urbanisée avec des espaces goudronnés et de circulations automobile.  Voir annexes 3 et 16.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme le site du projet n'est pas concerné pour la plupart des sujets (Natura 2000, ZNIEFF, captage d'eau, PNR) il n'y aura pas d'incidence. Concernant le PPRI, en respectant les règles applicables à la zone, le projet n'aura pas d'incidence. L'incidence sur la pollution sera positive, puisque les terres polluées seront évacuées. Le projet n'aura pas d'incidence sur la zone potentiellement humide, celle-ci est dessinée en guise de zone tampon autour de la Seine. Le projet n'aura pas d'impact sur la ZRE puisqu'elle est profonde et que le projet n'y prévoit pas de prélèvement d'eau.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est une friche qui était utilisée pour le stockage de voitures puisque ce site était occupé par une fourrière. Ce site est intégré en zone urbaine du PLU de Clichy et recensé en tissu urbain dans le SRCE. Le MOS recense ce site en espaces ouverts artificialisés en raison de la friche. Le projet ne consommera pas d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes. Voir annexes 3 et 5.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La canalisation de gaz la plus proche se trouve à environ 60m au nord du site sous le quai de Clichy (DN150 et DN500). Le projet est impacté par le DN500 et le projet prendra en compte les dispositions à respecter aux abords de ce type de canalisation. Des échanges ont lieu avec GRT Gaz. L'ICPE la plus proche du site se trouve à environ 300m du site. Il s'agit de Global Switch, un data center, situé au 7 rue Petit. Le site n'est pas intégré dans le périmètre Boil Over des dépôts pétroliers de Saint Ouen. Voir annexe 17
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par (voir annexe 18) : - les risques d'inondation par remontées de nappes en raison de la nappe sub-affleurante, - le risque d'inondation et des crues de la Seine (PPRI annexe 12), - l'aléa inondation moyen ou centennal et rare ou millénial, - le zonage sismique 1, très faible.  Le site n'est pas concerné par les aléas liés au retrait et gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les terres polluées présentes sur le site, seront évacuées en filières spécialisées pour leur traitement. Le projet ne sera donc pas concerné par des risques sanitaires et il n'en engendrera pas.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les déplacements seront liés aux allers et retours des camions nécessaires aux travaux. En phase d'exploitation, les déplacements seront : - piétons, vers les transports en commun (gare d'Asnières, Mairie de Clichy) et les services et équipements de la ville, - deux roues motorisés et non motorisés, - automobiles qui se répartiront sur les différents axes routiers (D1, 909, 911,...)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Phase chantier les bruits seront ceux d'un chantier sans démolition encadrés par la charte. En phase d'exploitation, le projet ne sera pas source de bruit. Le site est intégré en faible partie dans un secteur considéré comme affecté par le bruit (AP2000/180) de la RD1 (Quai de Clichy). Voir annexe 19. Une note présentant les objectifs acoustiques d'isolement de façades a été réalisée par Altia acoustique en octobre 2018. L'objectif d'isolement des façades est de 30 DnT, A, tr sur la plupart des façades et 31 pour les bâtiments 1, 11 et 12.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est trop éloigné des infrastructures de transports ferroviaires lourdes (environ 400m) pour qu'elles aient un impact vibratoire sur le site.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé au réseau existant pour les eaux usées. Le traitement des eaux pluviales se fera en fonction des conclusions des études hydrologiques actuellement en cours.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé au réseau existant pour les eaux usées. Le traitement des eaux pluviales se fera en fonction des conclusions des études hydrologiques actuellement en cours.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, les déchets seront ceux issus de l'excavation des terres, dont le volume est estimé à 19 200m <sup>3</sup> . Sur ce volume environ 400m <sup>3</sup> seront envoyés en ISDD et environ 7 100 m <sup>3</sup> seront envoyés en ISDND.  En phase d'exploitation, les déchets seront les déchets liés aux commerces et aux logements. Des locaux de stockage dans chaque bâtiment pour les ordures ménagères et les emballages ménagers recyclables sont prévus. Le verre devra être évacué dans des bornes d'apport volontaire.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne se situe pas dans une zone d'intérêt patrimonial architectural, culturel, archéologique ou paysager. L'un des objectifs de la ZAC du Bac d'Asnières est de créer une qualité de vie urbaine dans le quartier et d'améliorer le paysage urbain de ce secteur.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site était occupé par une fourrière et principalement par le stockage de voitures (goudron, espaces de circulation, terre), dans un espace recensé comme espace ouvert artificialisé (MOS IAU IDF). Après la réalisation du projet, le site sera occupé par des logements et des commerces. L'usage du sol va alors évoluer.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les potentielles incidences identifiées au 6.1. peuvent éventuellement être cumulées avec celles de la ZAC du Bac d'Asnières dans laquelle est intégré le projet. Cette ZAC a fait l'objet d'une étude d'impact en 2007, et d'un complément d'étude d'impact en 2012 sur lequel la DRIEE a rendu un avis le 12 juin 2012. La ZAC du Bac d'Asnières a également fait l'objet d'un dossier loi sur l'eau au titre de la déclaration en avril 2012.

Au sein de la ZAC du Bac d'Asnières, deux projets ont également fait l'objet d'une étude d'impact :

- Projet immobilier mixte (logements, bureaux et commerces) qui a fait l'objet d'un avis de la DRIEE le 24/04/2016,
- Projet de bureaux qui a fait l'objet d'une information relative à l'absence d'observation de la DRIEE en date du 16/03/2017.

Les potentielles incidences peuvent éventuellement être cumulées avec celles de la ZAC Entrée de Ville de Clichy dont la programmation prévoit environ 162 000m<sup>2</sup> de SDP répartis en logements (58 300m<sup>2</sup>), bureaux (62 800m<sup>2</sup>) commerces, activités, artisanat et services (38 675 m<sup>2</sup>) et des équipements (2 500m<sup>2</sup>). Cette ZAC a fait l'objet d'une étude d'impact en 2014 sur laquelle la DRIEE n'a cependant pas émis d'observation.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les risques liés à la pollution seront supprimés, puisque les terres excavées seront triées et évacuées dans les filières adaptées. Les dispositions applicables au projet en raison de la proximité de la canalisation de gaz DN500 sont prises en compte dans le projet. Des échanges ont lieu entre GRT Gaz, CITALLIOS (l'aménageur) et Cogedim et SCCV CLICHY ILOT DUPONT. Le projet respectera les dispositions applicables dans la zone C du PPRI de la Seine (cote casier 30,05 NGF, cuvelage étanche du niveau bas du sous-sol jusqu'à la cote casier diminuée de 2,5m soit 27,55NGF et inondable au delà,...). Le projet est situé sur une faible partie dans les secteurs considérés comme affectés par le bruit de la RD1 (Quai de Clichy). Afin de limiter les impacts dans les bâtiments, une note présentant les objectifs acoustiques d'isolement de façades a été réalisée par Altia acoustique en octobre 2018. L'objectif d'isolement des façades est de 30 DnT, A, tr sur la plupart des façades et 31 DnT, A, tr pour les bâtiments 1, 11 et 12. Le projet sera raccordé au réseau existant pour les eaux usées. Le traitement des eaux pluviales se fera en fonction des conclusions des études hydrologiques en cours.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de logements s'intègre dans un quartier en pleine évolution dont les objectifs sont multiples et visent notamment au développement urbain grâce à des opérations mixtes, au renouvellement global du quartier et à créer une qualité de vie urbaine. Ce projet est encadré par CITALLIOS, qui a défini une fiche de lot avec les enjeux du site, une charte chantier vert à respecter, réalisé une étude d'impact et un complément sur la ZAC et un DLE. Ces éléments ont permis d'identifier les enjeux du site. Des études menées pour le projet (pollution des sols, géotechnique, acoustique, NPHE,) ont détaillé les anomalies afin qu'elles puissent être traitées. Les différentes études et analyses du site ont permis de connaître les enjeux propres au site et de les prendre en compte dans la conception du projet. Au regard des éléments contenus dans le présent formulaire, du projet global, des études menées, du contexte et des caractéristiques du projet, nous pensons qu'une étude d'impact n'est pas nécessaire.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
Annexe 7 : Le SDRIF	
Annexe 8 : Les ZNIEFF les plus proches	
Annexe 9 : La Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement	
Annexe 10 : Les zones patrimoniales les plus proches	
Annexe 11 : Les zones Humides	
Annexe 12 : Le PPRI	
Annexe 13 : la pollution des sols	
Annexe 14 : La Zone de Répartition des Eaux	
Annexe 15 : Les sites inscrits et classés les plus proches	
Annexe 16 : Le SRCE d'Ile de France	
Annexe 17 : Les risques technologiques,	
Annexe 18 : Les risques naturels	
	Annexe 19 : Le classement acoustique des infrastructures de transports

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Paris

le,

18/12/2018

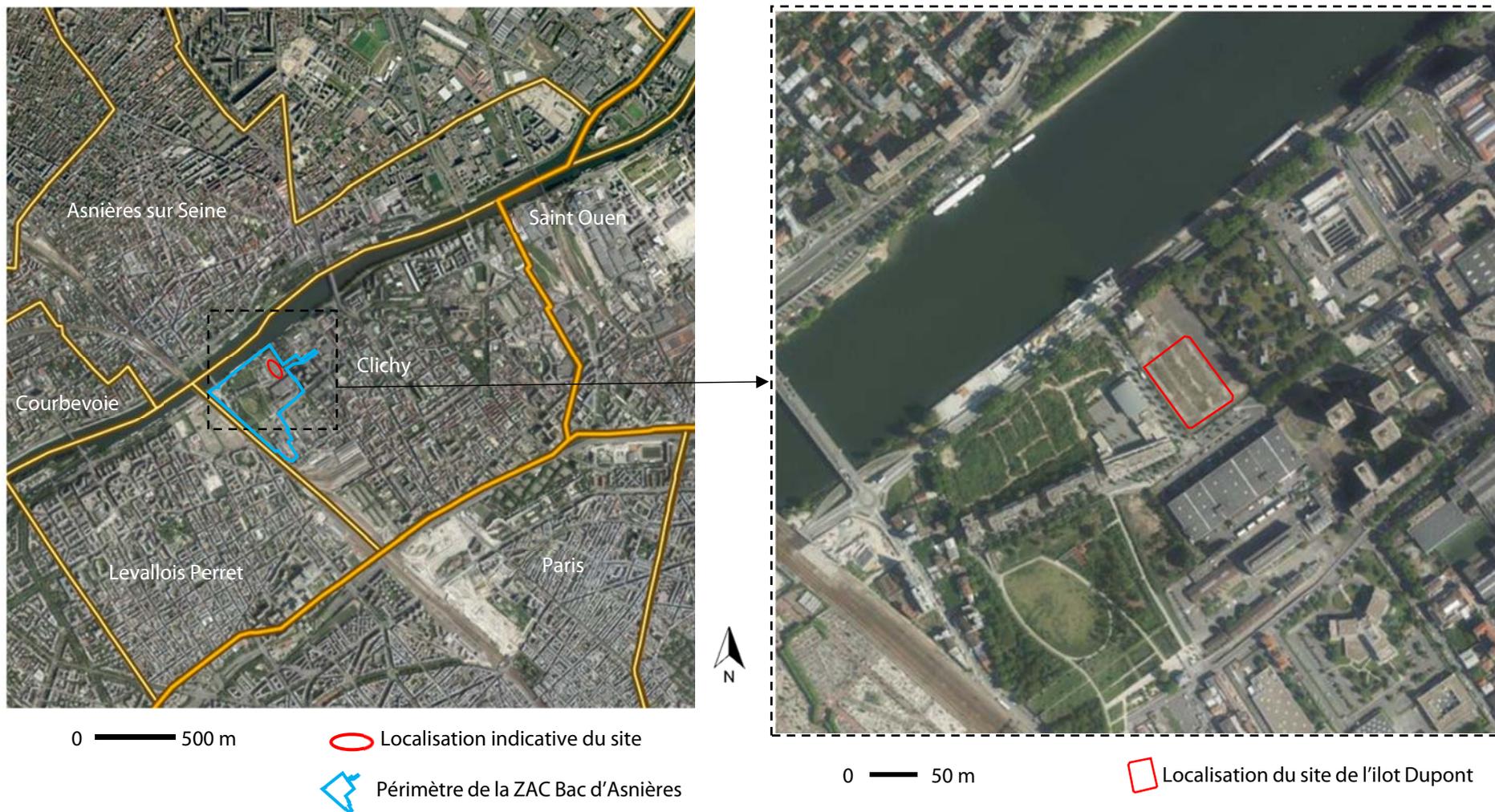
Signature

**SCCV CLICHY ILOT DUPONT**  
au capital de 200 Euros  
Siège social : 5840, Avenue Edouard Vaillant  
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT  
Tel : 01 55 20 81 31  
R.C.S. NANTERRE 844 515 833  
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 49 844 515 833

**SNC COGEDIM PARIS METROPOLE**

8 Avenue Delcassé  
75008 PARIS  
au capital de 320.000 €  
RCS Paris 818 293 918 - APE 4110A  
Tel : 01 56 26 24 00

## ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION



Source : Géoportail, IGN

### ANNEXE 3 : LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT



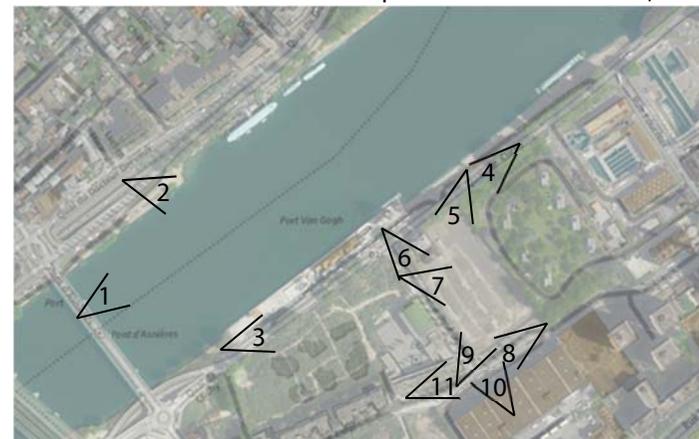
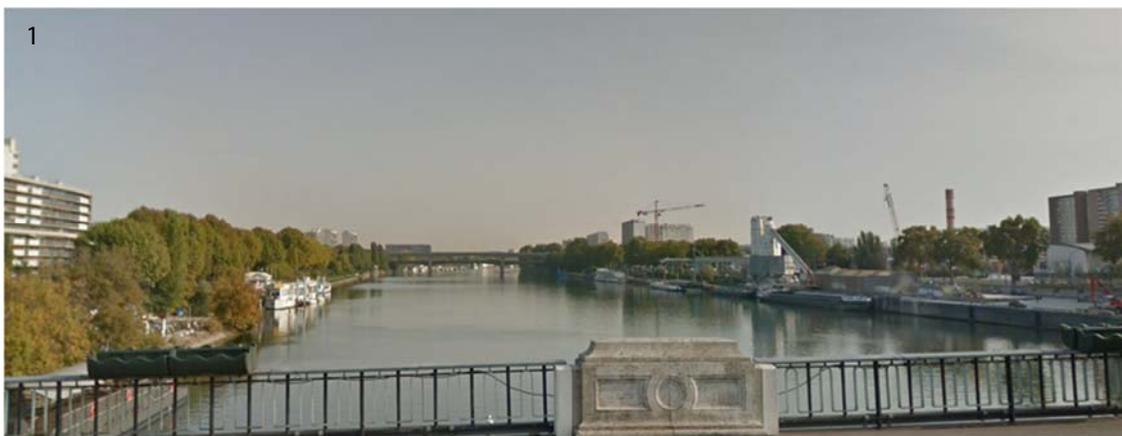
0 — 20 m

 Localisation du site de l'îlot Dupont

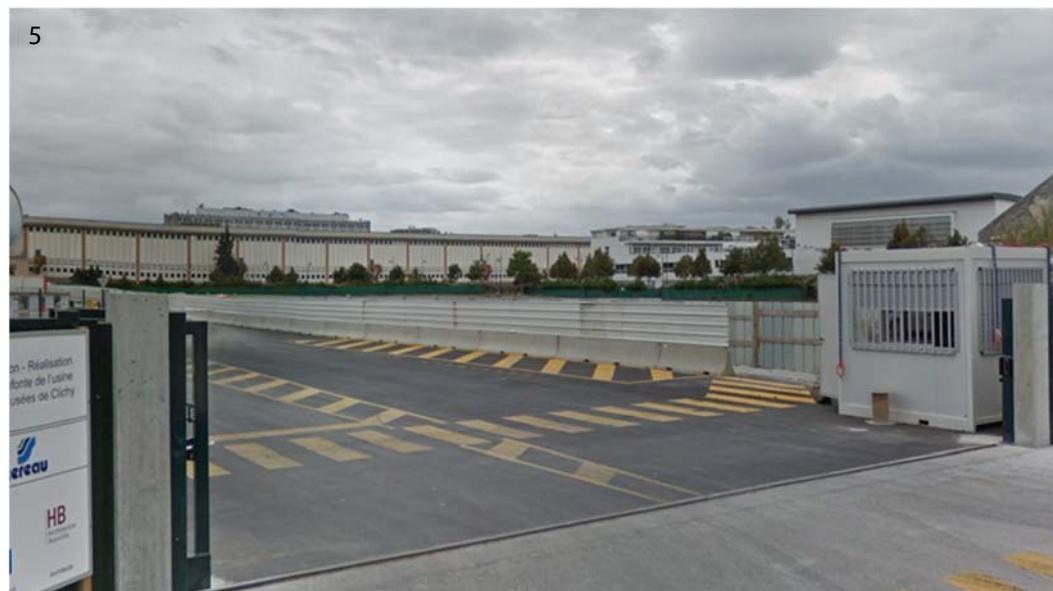


Source : Google Maps, Street View

Localisation des prises de vue (Source : Géoportail)



Source des photos : Google Maps, Street View, octobre 2017



Source des photos : Google Maps, Street View, septembre 2017 (5, 6 et 7) et octobre 2017 (4)





Source des photos : Google Maps, Street View, août 2017 (8 et 10) et septembre 2017 (9 et 11)



## ANNEXE 4 : LE PLAN DES TRAVAUX

### 4.1. Le plan masse

Source : COGEDIM, décembre 2018



#### LOT 1:

Bâtiments 1, 2, 3, 4, 11, 12

SDP logements: 12 378 m<sup>2</sup>

159 logements dont:

- 20 T2
- 14 T2 +
- 52 T3
- 1 T3 +
- 54 T4
- 1 T4 +
- 17 T5

#### LOT 2:

Bâtiments 5, 6, 7, 8, 9, 10

SDP logements: 12 351 m<sup>2</sup>

164 logements dont:

- 34 T2
- 58 T3
- 49 T4
- 23 T5

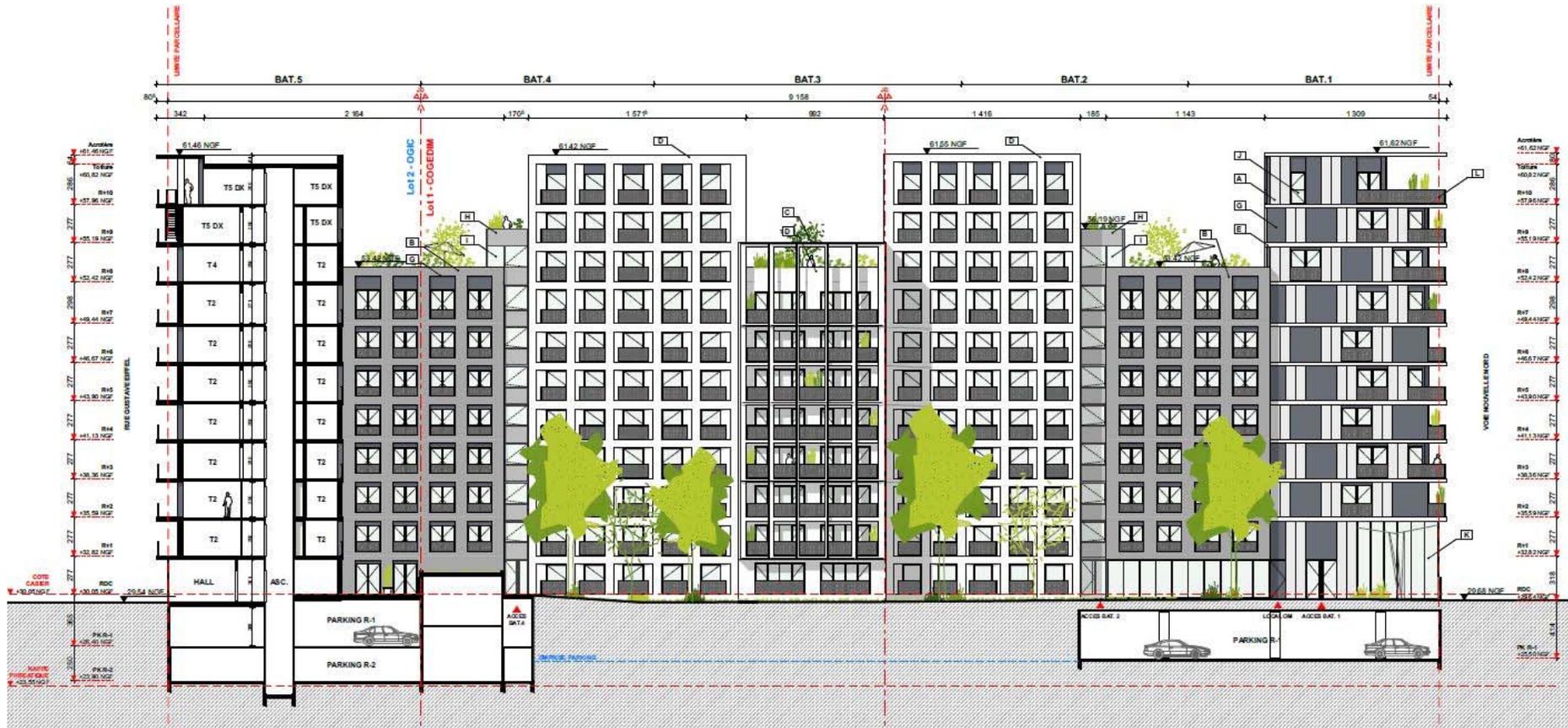
#### 4.2. Les façades



Source : COGEDIM, décembre 2018



Source : COGEDIM, décembre 2018



Source : COGEDIM, décembre 2018

### ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET



- Forêts
- Milieux semi-naturels
- Espaces agricoles
- Eau
- Espaces ouverts artificialisés
- Habitat individuel
- Habitat collectif
- Activités
- Equipements
- Transports
- Carrières, décharges et chantiers



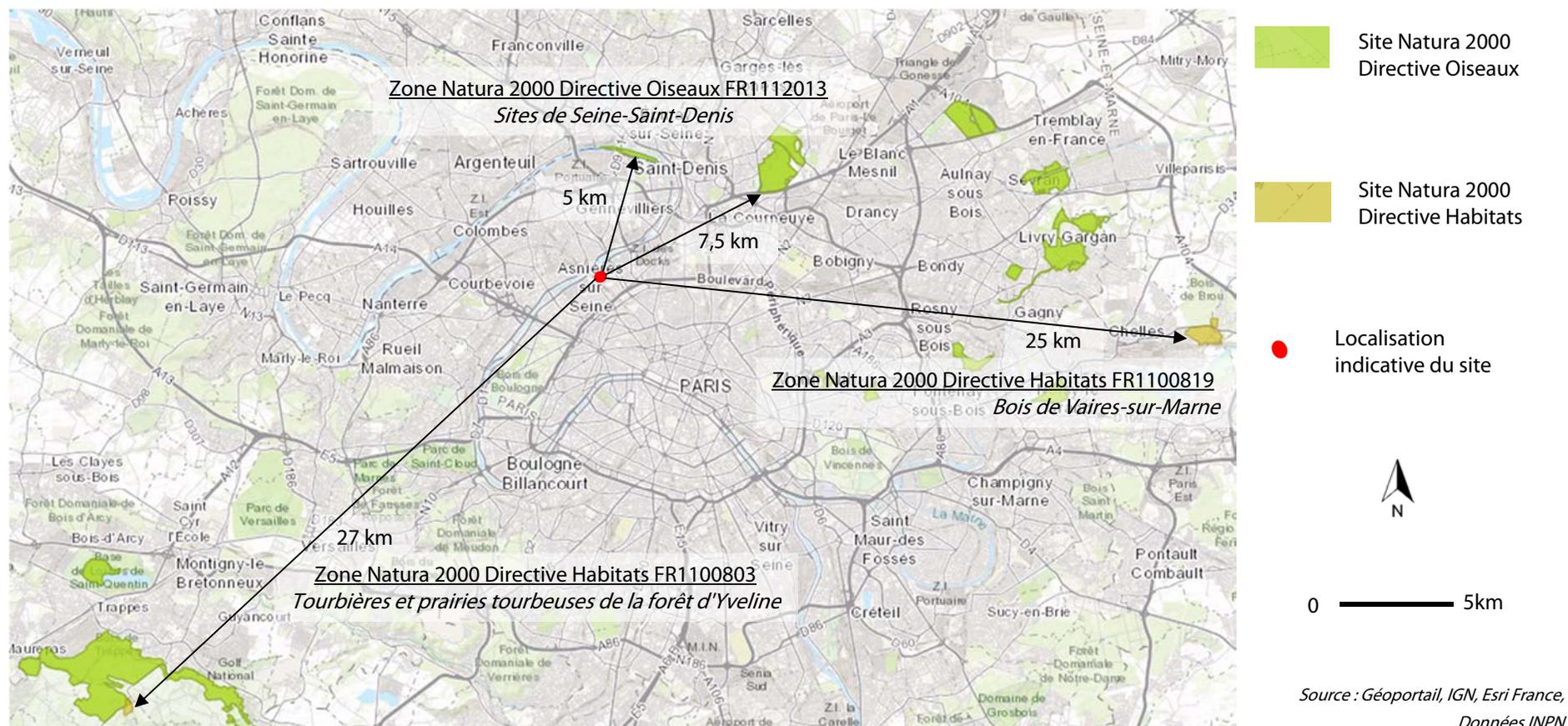
0 400 m

Localisation du site de l'ilot Dupont

Source : IAU occupation du sol, 2012, OpenStreetMap Contributors

Le Mode d'Occupation du Sol développé par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de l'Île de France, classe le terrain de l'Ilot Dupont en « espaces ouverts artificialisés » en raison de l'ancienne fourrière qui occupait cet espace. Les voitures étaient stockées sur un espace moitié goudronné et moitié de terre. Dans l'environnement du site, les occupations sont mixtes (activités, habitats collectifs, espaces ouverts artificialisés et équipements) avec une dominance de l'activité. Le site du projet est intégré dans la ZAC du Bac d'Asnières qui prévoit de restructurer ce secteur, par son désenclavement et la réalisation d'opérations mixtes. Le programme de la ZAC prévoit la réalisation de 75 000 m<sup>2</sup> de logements, 66 000 m<sup>2</sup> de bureaux, 3 900 m<sup>2</sup> de commerces, 4 000 m<sup>2</sup> d'hébergements, 13 000 m<sup>2</sup> d'industries et des équipements publics. L'environnement du site est en pleine mutation.

## ANNEXE 6 : LA LOCALISATION DES ZONES NATURA 2000 LES PLUS PROCHES



Le site Natura 2000, au titre de la directive oiseaux, le plus proche correspond à la pointe aval de l'île Saint Denis. Ce site appartient à l'ensemble des « Sites de Seine Saint Denis » qui s'étend sur une superficie totale de 1 157 hectares. Il se trouve à une distance d'environ 5 km à vol d'oiseau au nord.

Le site Natura 2000, au titre de la directive habitats, le plus proche est le « bois de Vaires-sur-Marne » qui s'étend sur une superficie de 96,63 hectares. Ce bois se trouve à environ 25 km à l'est du projet.

Au regard des distances, le projet n'aura pas d'impact sur ces sites.